

2^{ème} Rapport intermédiaire de la concertation continue

H4 Marseille Fos
(ex H2V Marseille Fos)

Concertation continue,
1^{er} mai 2025 au 31 mai 2026

Vincent Delcroix
Philippe Quévremont

Date de remise du rapport : le 10 juin 2026



Sommaire

Avant-propos.....	3
Synthèse du rapport.....	3
Préambule.....	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP.....	4
La mission des garants.....	4
Fiche d'identité du projet.....	5
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable.....	7
Engagements de H2V.....	7
Engagements de Rte.....	8
Actualités liées au projet et évolution(s).....	8
Le partenariat avec Hy2gen et la production de e-kérosène.....	8
L'évolution du projet.....	9
Le Débat public Fos-Berre-Provence, un avenir industriel en débat.....	11
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?.....	12
Une réunion publique spécifique à la concertation continue.....	12
Une lettre d'information.....	12
Une publication sur le site Internet à la demande des garants.....	12
Participation au débat public Fos-Berre-Provence, un avenir industriel en débat.....	13
Le suivi des engagements du porteur de projet.....	14
Avis des garants sur le déroulement de la concertation.....	14
Les arguments exprimés.....	14
La synthèse des arguments.....	14
Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade.....	14
La suite de la concertation continue.....	14
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	14
Préconisation des garants sur la suite de la concertation continue.....	15
Annexe : lettre de mission des garants pour la concertation continue H2V.....	16

Avant-propos

Le présent rapport est rédigé par les garants de la concertation continue. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 10 juin 2026 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet <https://www.concertation-h2v-marseille-fos.fr/>

Ce rapport a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le 17 juin 2024, H2V a annoncé qu'un accord de consortium avec Hy2gen venait d'être signé pour développer une installation de production de e-kérosène à Fos-sur-Mer à partir d'hydrogène bas carbone produit sur site et de CO₂ capté dans la région.

Le 27 mai 2025 à Marseille, H2V et Hy2gen ont lancé officiellement leur partenariat, le projet H2V Marseille Fos a été à cette occasion rebaptisé H4 Marseille Fos. C'est ce nom (ou simplement « H4 ») qui est utilisé dans la suite du document, le nom ayant été formellement changé.

Synthèse du rapport

La seconde année de la concertation continue du projet H2V Marseille-Fos (rebaptisé H4 Marseille Fos) a été marquée par l'annonce du partenariat avec Hy2gen qui concrétise l'évolution du projet annoncée l'année précédente.

Durant cette seconde année de concertation continue, il n'y a pas eu d'évolution notable des arguments échangés pendant la concertation continue.

H4 a participé à plusieurs réunions publiques du débat public global « Fos-Berre-Provence un avenir industriel », à la demande de la commission particulière du débat public.

H4 a abordé cette phase de concertation continue, dont il porte la responsabilité, avec le même esprit de transparence et de satisfaction des besoins du public en information et en participation. Les droits du public à l'information et à la participation ont continué d'être assurés dans cette nouvelle phase de concertation.

Les garants n'ont pas de préconisations particulières pour la troisième année de concertation continue sur le projet H4 Marseille-Fos, si ce n'est d'encourager H4 Marseille Fos à poursuivre la concertation continue dans le même esprit qui a prévalu jusqu'ici.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet H2V Marseille Fos, menée du 30 octobre au 22 décembre 2023, la société H2V, alors seule porteuse du projet, a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Vincent Delcroix et Philippe Quévremont de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°2 des garants couvrant la période du 1^{er} mai 2025 au 31 mai 2026. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments

échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 26 mai 2023 : La CNDP est saisie par H2V et Rte
- 30 octobre au 22 décembre 2023 : Concertation préalable garantie par Vincent Delcroix et Christophe Karlin
- 19 janvier 2024 : Publication du bilan des garants
- 20 mars 2024 : Publication de la décision du porteur de projet
- 03 avril 2024: Début de la concertation continue sous l'égide de Vincent Delcroix et Philippe Quévremont
- 27 mai 2025 : Le projet est rebaptisé H4 Marseille Fos
- 2 juin 2025 : Publication du rapport intermédiaire n°1
- **10 juin 2026 : Publication du rapport intermédiaire n°2**

La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou deux personnes neutres au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garants font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants s'assurent que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien prises en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fassent l'objet d'échange.

Les garants reçoivent une lettre de mission (en Annexe) qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Maîtres d'ouvrage :

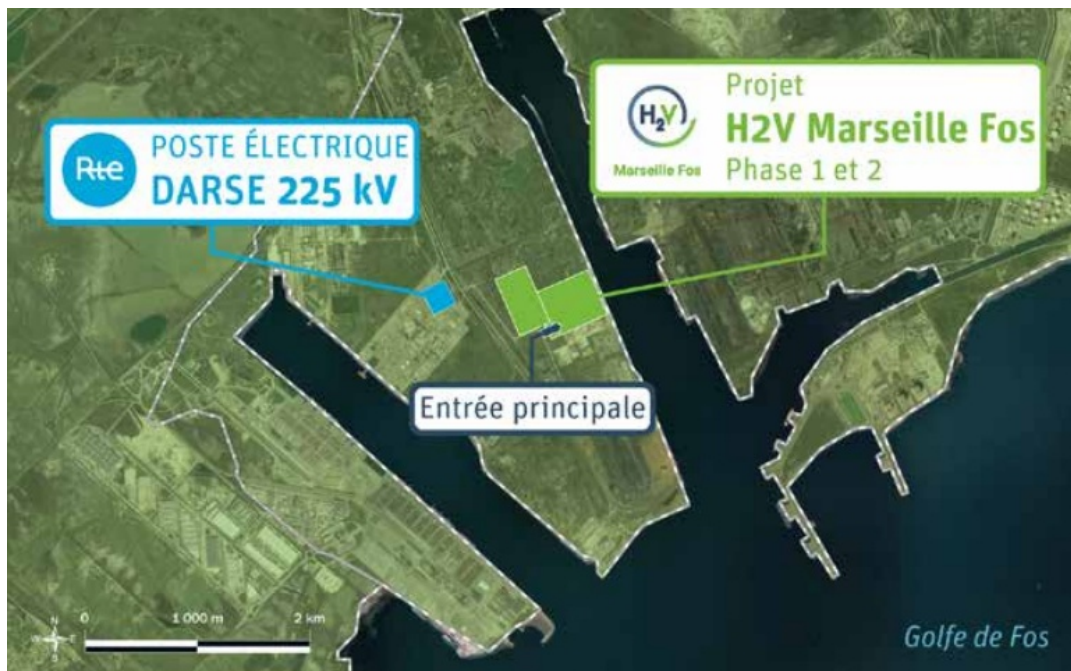
Monsieur Alexis Martinez, directeur général de H2V et du projet H4 Marseille Fos.

Rte

Contexte du projet :

Dans le courrier de saisine du 26 mai 2023, le nom du projet était « *Usine H2V de production d'hydrogène vert à Fos-sur-Mer* ». Depuis cette saisine, le porteur du projet a réorienté ses débouchés vers la production de carburants de synthèse à destination du transport maritime ; puis à la fin de la concertation préalable vers les carburants de synthèse pour l'aviation. Ces évolutions successives du projet trouvent leur origine dans l'évolution des marchés et de la réglementation sur les carburants durables pour l'aviation et le maritime. Dans la suite de ce rapport, c'est la dernière version du projet qui sera évoquée.

Localisation du projet :



Source dossier de concertation

Situé sur le bassin ouest du port de Marseille-Fos, le site du projet H2V Marseille Fos (rebaptisé H4 Marseille Fos) se trouve sur la commune de Fos-sur-Mer et à proximité des communes voisines de Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Saint-Mitre-les-Remparts. Le foncier nécessaire au projet a été sécurisé auprès du Grand Port Maritime de Marseille et couvre une surface de 40 hectares initialement, porté à 46 hectares début 2026¹.

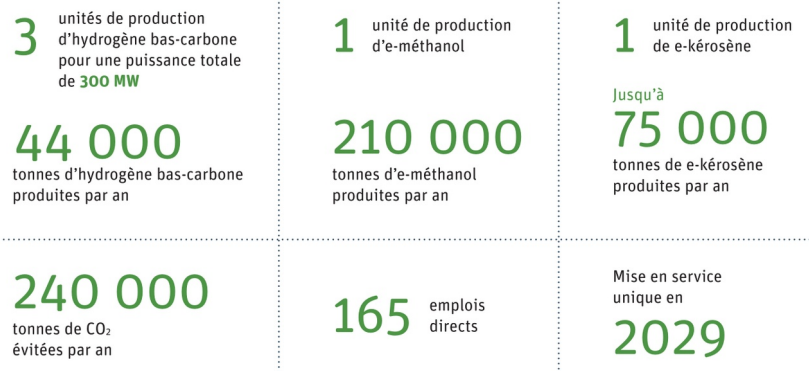
Objectifs du projet selon le porteur de projet :

Le Directeur Général du groupe H2V a redéfini les objectifs du projet dans l'éditorial du « Document de présentation des évolutions du projet » publié en novembre 2024 sur le site de la concertation : « Le

¹ [Concertation sur le projet H4 Marseille Fos - Signature de titres d'occupation entre le Port de Marseille Fos et H4 Marseille Fos](#)

projet permettrait de positionner le territoire en leader d'une nouvelle filière industrielle, la production des carburants de synthèse bas-carbone et amorcer ainsi le développement d'un véritable « hub énergétique bas-carbone » dans la zone industrialo-portuaire de Marseille Fos ».

Caractéristiques principales :



Source H2V

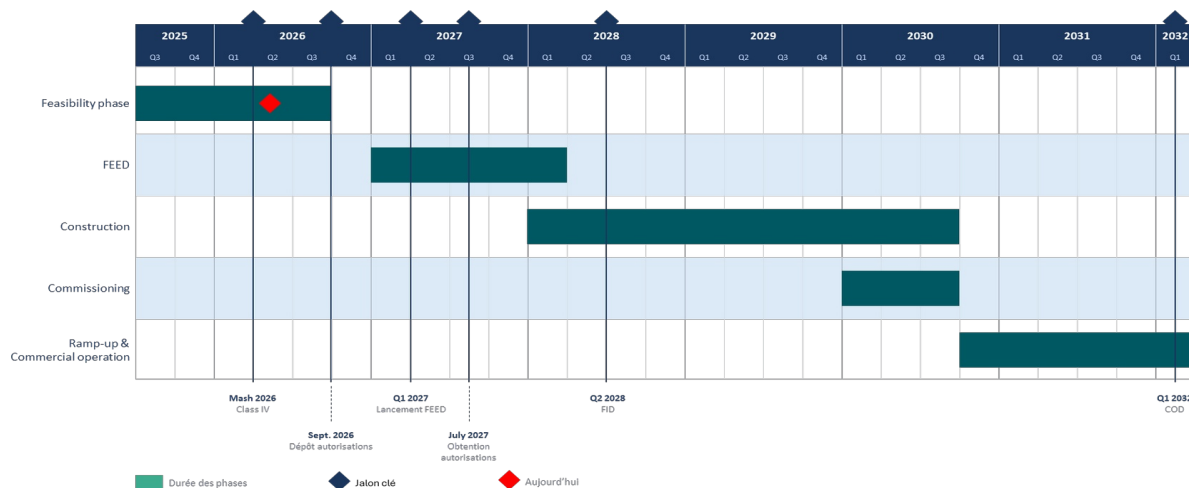
Coût :

Entre 1,5 et 1,7 milliards d'Euros.

Calendrier :

Le projet H4 Marseille Fos poursuit l'objectif de parvenir à la pleine exploitation commerciale début 2032, pendant la première période des obligations d'incorporation de e-kérosène pour les compagnies aériennes. Le début de la construction du projet est prévu pour 2028, avec un objectif d'exploitation opérationnelle fin 2030, afin de mener une phase de montée en puissance de plusieurs mois devant amener à la pleine exploitation commerciale tout début 2032.

Ce planning, différent de celui annoncé initialement, est le résultat de plusieurs mois d'études réalisées entre fin 2025 et mi-2026, permettant de consolider ce planning et ses temps d'études.



(Commissioning = mise en service, Ramp-up & Commercial operation = Montée en puissance et exploitation commerciale)

Source H4



Source H4 Marseille Fos

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Les textes ci-après sont issus du « Rapport du maître d'ouvrage » publié en mars 2024 <https://www.concertation-h2v-marseille-fos.fr/download/files/bilan/2024-03-19-h2vfos-rapport-moa.pdf>

Engagements de H2V

Pendant la concertation préalable, H2V a pris les engagements suivants au titre du projet et H4 les poursuit :

- Anticiper et coconstruire le plan de mobilité de l'entreprise avec les salariés pour des solutions adaptées à leurs besoins et aux réalités du territoire.
- Le phasage du chantier et l'étude de l'utilisation du fluvio-maritime pendant les travaux afin de limiter l'impact routier du projet en phase de construction.
- La compensation des hectares artificialisés dans l'enceinte du GPMM lorsque c'est techniquement compatible avec les exigences liées à la compensation, et en priorité à proximité du futur site H4 Marseille Fos.
- La création et le renforcement de partenariats avec les acteurs locaux de l'emploi.

Les maîtres d'ouvrage prennent par ailleurs la décision de poursuivre l'information du public (riverains, élus, associations, etc.) sur les avancées et les évolutions du projet, à tout le moins jusqu'au moment du dépôt des dossiers de demande d'autorisation, mais aussi lors de la phase de chantier.

Cette concertation continue poursuivra les objectifs suivants :

- Continuer à informer sur le projet, notamment sur ses éventuelles évolutions ainsi que les études en cours et à venir ;
- Prolonger le dialogue initié lors de la concertation préalable avec l'ensemble des parties prenantes du territoire ;
- S'inscrire dans une démarche « d'aller vers » et ancrée dans le territoire ;
- Encourager la participation citoyenne la plus large possible.

La poursuite de l'information et du dialogue avec le territoire se matérialisera plus précisément à travers, notamment :

- Une réunion publique de synthèse permettant de présenter les enseignements définitifs de la concertation ainsi que les modalités définies de la concertation continue ;
- Le maintien et la mise à jour du site Internet de la concertation <http://www.concertation-h2v-marseille-fos.fr> ;
- La rédaction de fiches didactiques sur l'avancée du projet qui seront publiées sur le site internet ;
- La communication aux collectivités et au public de toute évolution du projet ainsi que des résultats des nouvelles études ;
- Des mises à jour communiquées aux personnes ayant transmis leur e-mail pendant la concertation, sous la forme de newsletter ou d'invitations aux réunions publiques, et si possible à travers les relais d'information des collectivités concernées
- L'organisation de rencontres avec le public sur les thématiques clés du projet, en lien avec les instances existantes sur le territoire et possiblement en interaction avec le débat public de territoire à venir ;
- Continuer et amplifier la démarche d'« aller vers » mise en place vis-à-vis des publics éloignés de la concertation à travers un dispositif d'information adapté et des rencontres de proximité.
- Coordonner les actions d'information et de participation du public avec celles des autres porteurs de projet (Carbon et GravitHy) afin de donner une vision d'ensemble des enjeux communs.

Engagements de Rte

Rte n'a pris aucun engagement dans le cadre des concertations préalable et continue sur le projet H4 Marseille-Fos.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Le partenariat avec Hy2gen et la production de e-kérosène

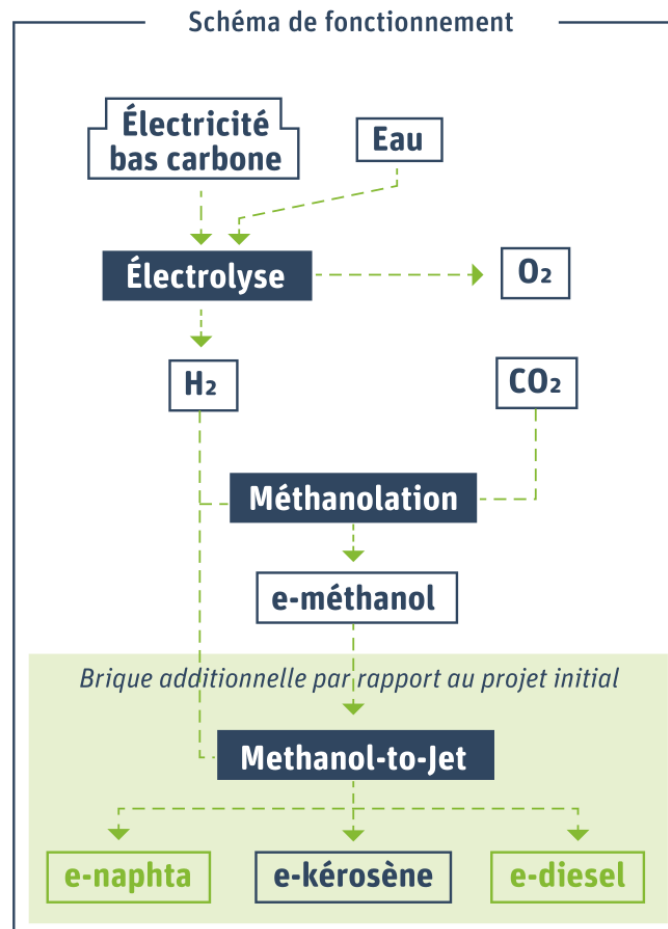
Le 17 juin 2024, H2V a annoncé par un communiqué de presse et via le site de la concertation qu'un accord de consortium avec Hy2gen venait d'être signé pour développer une installation de production de e-kérosène à Fos-sur-Mer.

« Cet accord consiste à produire du e-SAF (Electro-Sustainable Aviation Fuel) conçu à partir d'hydrogène bas carbone produit sur site et de CO₂ capté dans la région. Chaque litre de e-SAF permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 86% par rapport à son équivalent fossile, ce qui contribuera aux enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et de réindustrialisation verte du territoire et de la France ». (extrait du site Internet de la concertation)

Le 27 mai 2025 à Marseille, H2V et Hy2gen ont lancé officiellement leur partenariat, le projet H2V Marseille Fos a été à cette occasion rebaptisé H4 Marseille Fos.

L'évolution du projet

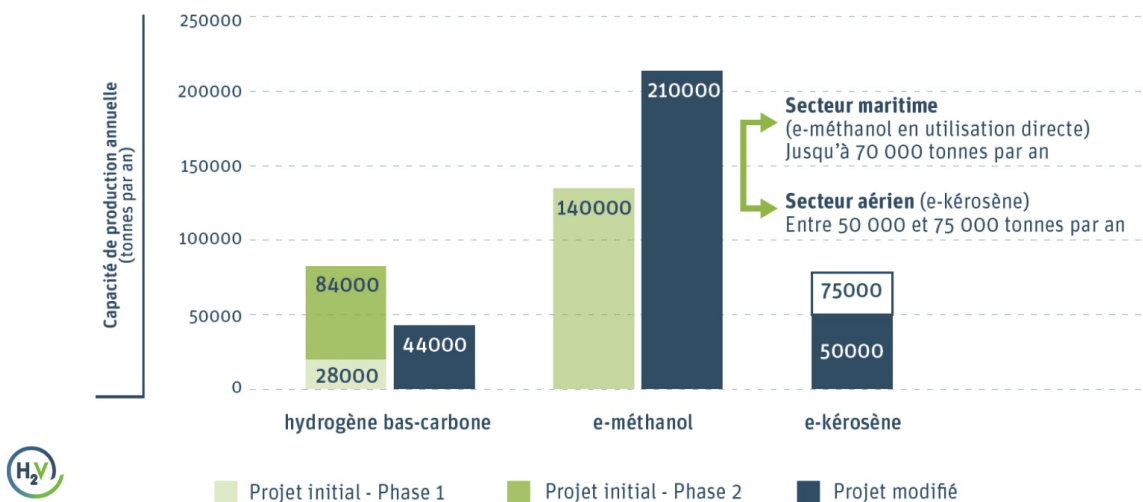
Monsieur Martinez, directeur général du groupe H2V et du projet H4, a expliqué les raisons de l'évolution du projet dans son intervention liminaire lors de la réunion publique de concertation continue du 25 novembre 2024 : « Depuis un an, on a affiné et retravaillé le projet pour s'aligner aux évolutions du marché. Lorsque nous sommes arrivés dans la région, en 2019, notre projet était destiné à décarboner l'industrie. C'était sa mission principale. On s'est rendu compte que ce segment n'était pas forcément mature et prêt à recevoir de l'hydrogène. Déjà, lors de la concertation [préalable], le débouché du maritime – avec la production de e-méthanol – était identifié pour la première phase du projet. En continuant nos études de marché, en collaboration avec Hy2gen, on s'est rendu compte aujourd'hui que l'attraction est du côté du marché des carburants de synthèse, qui devient l'objet principal de notre projet. ».



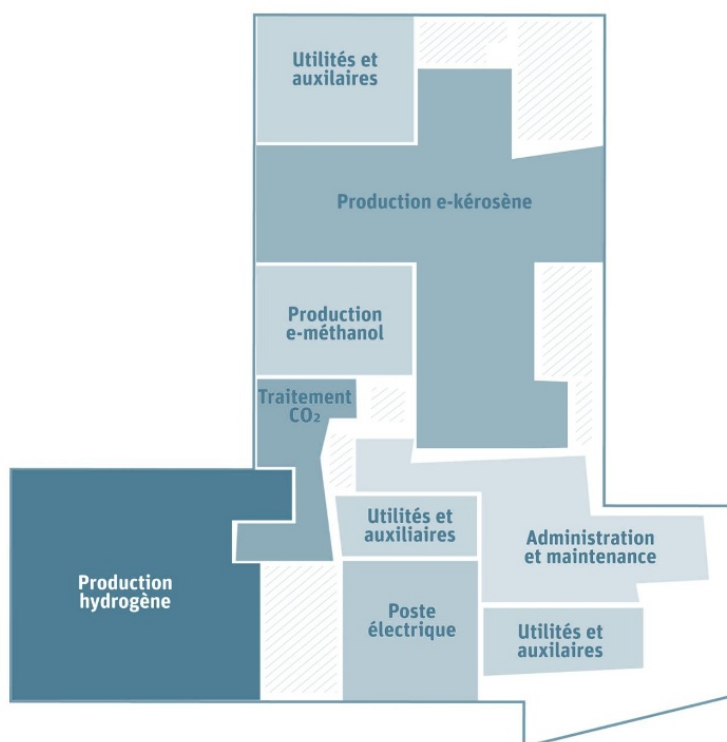
Source H2V

Techniquement, l'évolution du projet consiste en l'ajout d'une « brique technologique » qui transforme le e-méthanol en e-kérosène (ou e-SAF) avec deux co-produits valorisables, le e-diesel et le e-naphta.

L'évolution du projet



Source H2V



Source H4 Marseille Fos

H2V a informé les garants et la CNDP² de l'évolution du projet et il a été décidé d'adapter le dispositif de concertation continue pour en tenir compte. A minima, il était nécessaire de présenter au public la nouvelle version du projet, ainsi que les impacts et les risques associés.

² <https://www.debatpublic.fr/usine-de-production-dhydrogene-bas-carbone-de-e-methanol-et-de-e-kerosene-fos-sur-mer-et-son-4334>

Le dispositif de concertation continue

Pour participer

- **Modules de participation** en ligne <https://www.concertation-h2v-marseille-fos.fr>
- **Deux réunions publiques thématiques** sur le e-kérosène et sur l'évolution des impacts du projet à venir
- Des **rencontres de proximité** : marché de Port-de-Bouc, Conseils Municipaux des Jeunes, Mission Locale Ouest-Provence

Pour s'informer

- **Mise à jour du site internet** de la concertation et **création d'un onglet dédié** à la concertation continue
- Diffusion d'un **document de 16 pages** présentant les évolutions du projet
- Rédaction et publication de **fiches thématiques**
- Diffusion régulière de **newsletter**
- Diffusion d'un **kit de communication aux collectivités**

Source H2V

Le Débat public Fos-Berre-Provence, un avenir industriel en débat

La Commission nationale du débat public a décidé le 19 mars 2025 d'organiser du 2 avril 2025 au 13 juillet 2025 un débat public sur des projets de réindustrialisation et de décarbonation du territoire de Fos-sur-Mer, de l'étang de Berre et de la Provence. Il porte sur la vocation proposée par l'État pour ce territoire en ce qui concerne les projets industriels mais aussi, dans la pratique, sur des infrastructures, notamment électriques, dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Gard et l'Ouest des Bouches-du-Rhône. Ainsi trois réunions publiques du débat ont été respectivement consacrées au « projet de ligne THT (Très Haute Tension) dans le Gard et le pays d'Arles » (30 avril 2025 à Beaucaire), au thème « transition industrielle et besoins en énergie » (20 mai 2025, Salon-de-Provence) et aux « solutions alternatives au projet de ligne aérienne entre Fos et Beaucaire » (Arles, 2 juin 2025).

Plus de 25 événements ont eu lieu dans le cadre du débat public, dont une quinzaine sur l'arrondissement de Istres. Le projet H4 Marseille-Fos s'inscrit dans le périmètre du débat global, ainsi la concertation continue s'articule avec le débat global. Une bonne participation du public a été observée pour le débat public. A l'inverse, la baisse de participation du public aux autres réunions sur le territoire s'est confirmée, en particulier pour les concertations continues.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la réunion de la concertation continue sur l'évolution des impacts du projet a été repoussée à la fin de l'été 2025, après la fin du débat public global, et la réunion prévue sur le e-kérosène a été remplacée par la mise à disposition du public sur le site internet de la concertation continue des vidéos de deux tables rondes organisées par la CNDP³ sur les e-SAF⁴.

³ les garants de la concertation continue du projet H2V ont participé à la préparation de ces tables rondes.

⁴ <https://www.debatpublic.fr/coordination-des-concertations-des-projets-de-production-de-carburant-daviation-durable-cad-6799>

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Une réunion publique spécifique à la concertation continue

Une réunion publique s'est tenue dans les locaux de H4 à Fos-sur-mer le 14 octobre 2025. Un peu plus de 25 personnes y ont participé. Le porteur de projet a détaillé les nouvelles fonctionnalités de son projet. Sur une question du public, il a également abordé le modèle économique du projet. Les participants ont unanimement apprécié cette réunion.



Photo Systra

En amont de la réunion, deux mails d'invitation avaient été transmis à la liste de diffusion de la concertation du projet (101 contacts – respect RGPD).

Une lettre d'information

Durant l'année le porteur de projet a publié une lettre d'information, le 10 juin 2025 pour annoncer le changement d'identité du projet et la création de la co-entreprise H4 Marseille Fos, [mise en ligne sur le site internet](#) de la concertation et diffusée par mail aux 101 contacts de la liste de diffusion. Elle s'intitule « H2V Marseille Fos devient H4 Marseille Fos ».

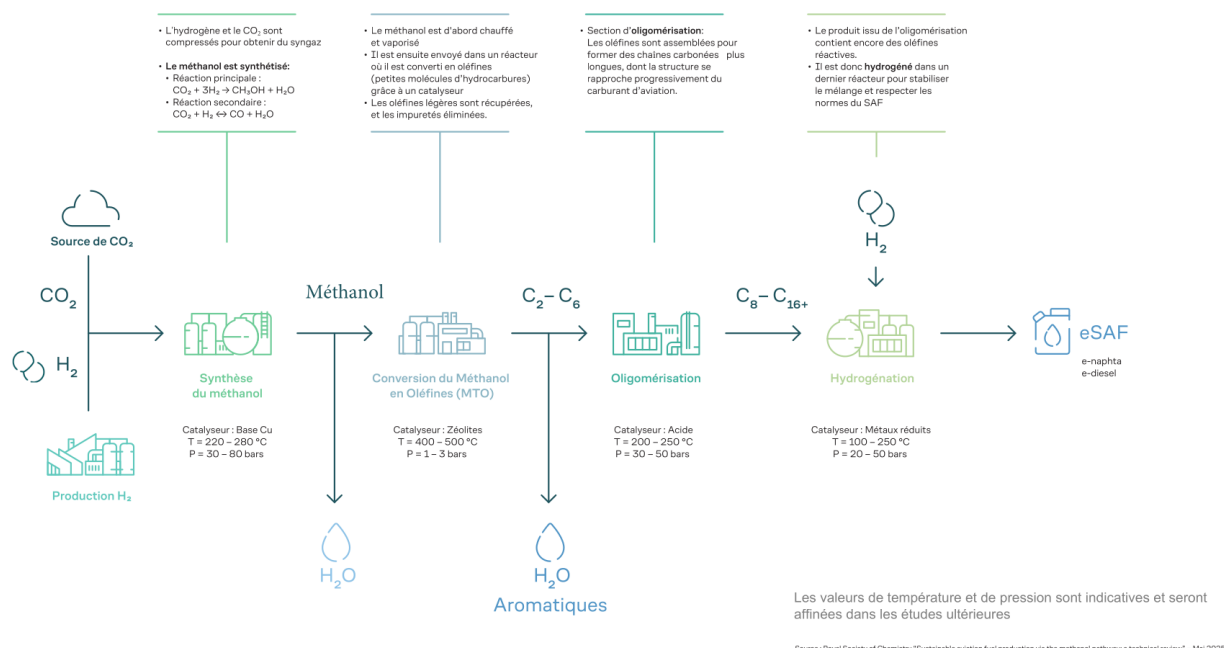
•

Une publication sur le site Internet à la demande des garants

Suite à l'évolution du projet, les garants ont proposé au porteur de projet de mettre sur le site Internet un schéma explicatif des différentes « briques » du procédé en indiquant les pressions et températures des différentes réactions chimiques afin de clarifier l'évaluation des impacts.

Le porteur de projet a mis en ligne le schéma ci-après fin février 2026.

Production de e-SAF : Voie Méthanol to Jet



Source H4

L'annonce de la signature de titres d'occupation entre le Port de Marseille Fos et H4 Marseille Fos a également [été publiée sur le site de la concertation](#), le 12 février 2026.

Participation au débat public Fos-Berre-Provence, un avenir industriel en débat

Comme indiqué ci-avant, H4 a participé au forum et à la réunion publique le 23 avril 2025 organisés par la commission particulière du débat public global sur le territoire de Fos-Etang de Berre-Provence.

Une vingtaine de porteurs de projet d'industrie verte (hydrogène, chimie, pétrochimie, etc.) qui pourraient transformer le territoire, ont chacun tenu un stand pour présenter leurs projets, échanger, et répondre aux questions du public.

Cette rencontre était suivie d'un atelier forum intitulé "Industrie verte : une révolution industrielle ?". Cette réunion était commune avec la concertation continue du projet H4 Marseille-Fos. Les porteurs des projets Carbon, Medhyterra et NéoCarb y assistaient également.

En accord avec les garants, cette réunion du débat global s'est substituée à la réunion de la concertation continue prévue sur la thématique du e-kérosène.

Le porteur du projet H4 Marseille-Fos a en outre participé à Istres au forum préalable à la réunion publique du 15 mai 2025 consacrée à l'avenir des activités portuaires, logistiques et aéronautiques. H4 a également participé à la réunion commune de la concertation préalable de Rhône décarbonation et celle du débat public du 3 juin 2025 à Martigues.

Le suivi des engagements du porteur de projet

Globalement le porteur de projet tient ses engagements pour la poursuite de l'information et du dialogue avec le territoire. Leur adaptation au nouveau contexte (évolution du projet et débat global) s'est faite en accord avec les garants.

Avis des garants sur le déroulement de la concertation

Les droits du public à l'information et à la participation continuent d'être assurés dans cette nouvelle phase de concertation.

Les arguments exprimés

La synthèse des arguments

Dans cette phase de concertation continue, aucun d'argument nouveau n'a été développé. Les prises de parole du public concernaient principalement des demandes de précisions sur le partenariat avec Hy2gen, le projet (notamment le planning, le financement et le modèle économique) et sur la technique et les impacts

Les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade

L'État a confirmé sa volonté de réaliser la ligne électrique 400 kV ; des associations continuent à s'opposer à ce projet s'il est entièrement réalisé en aérien. Dans ces conditions, que devient le projet H4 si le calendrier de réalisation de cette ligne évolue ?

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Les études commandées par le porteur de projet se poursuivent en vue de constituer le dossier de demande d'autorisation environnementale. Son dépôt auprès de l'administration est à présent prévu au mois de septembre 2026.

Deux rencontres avec le public sont prévues (ateliers thématiques) dans le dispositif de concertation continue :

- sur les Impacts environnementaux (biodiversité et séquence « Eviter – Réduire – Compenser)
- sur les ressources et la sécurité industrielle

Elles pourraient être fusionnées en une seule et se tenir au début de l'automne, si l'intérêt du public est confirmé.

Enfin, il reste à préciser l'articulation de la fin de la concertation continue avec le début de la consultation du public (qui a remplacé l'enquête publique).

Préconisation des garants sur la suite de la concertation continue

il serait souhaitable que H4 précise le degré de dépendance du projet au calendrier de la ligne THT. Ce point avait été abordé lors d'une réunion publique, mais mériterait une actualisation.

Les garants n'ont pas d'autres préconisations particulières, si ce n'est d'encourager porteur de projet à poursuivre la concertation continue avec le même souci de transparence et d'information exhaustive qui a prévalu jusqu'ici.

Annexe : lettre de mission des garants pour la concertation continue



Le président

Paris, le 18 février 2025

Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 3 avril 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignés garants du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de la société H2V à Fos-sur-Mer. Je vous remercie à nouveau d'avoir accepté cette mission d'intérêt général.

Je vous ai adressé le 9 avril 2024 une lettre précisant les attentes de la CNDP pour cette mission, que je souhaite aujourd'hui compléter.

Au cours de l'année 2024, la CNDP a été saisie d'une dizaine de projets en vue de la production de carburants de synthèse pour l'aviation. Pour la plupart de ces projets, la CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable dont elle doit définir les modalités.

L'information à apporter au public au cours de ces concertations doit porter sur les enjeux locaux propres à chaque projet, mais aussi sur des enjeux plus généraux liés, par exemple, à la décarbonation du secteur aérien. Pour faciliter l'approche de ces enjeux, la CNDP envisage de mettre à disposition des maîtres d'ouvrage et des garants l'enregistrement de deux tables rondes qu'elle organisera prochainement.

Ces enregistrements, non publics, auraient lieu en visio. Après leur montage, ils pourraient servir de base documentaire commune à chacune des concertations sur ces projets.

J'ai chargé un petit groupe de garantes et garants de préparer et d'animer ces tables rondes, ainsi que d'en superviser le montage. Je vous remercie d'avoir accepté de participer à ce groupe, dans le cadre général de la mission qui vous a été confiée.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Signature numérique de Marc

PAPINUTTI marc.papinutti

Date : 2025.02.18 13:26:50

+01'00'

Marc PAPINUTTI

Monsieur Vincent DELCROIX et Monsieur Philippe QUEVREMONT

Garants de la concertation continue - Usine de production d'hydrogène bas carbone, de e-méthanol et de e-kérosène à Fos-sur-Mer et son raccordement électrique H2V à FOS (13)

[la commission nationale du débat public](#)

[244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 -](#)

marc.papinutti@debatpublic.fr - debatpublic.fr

Le président

Paris, le 9 avril 2024

Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 3 avril 2024, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné garants du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'usine de production d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol à Fos-sur-Mer. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « *la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique* ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 30 octobre 2023 au 22 décembre 2023. Votre bilan de la concertation préalable a été publié le 19 janvier 2024. En mars 2024, les responsables de projet ont publié leur document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 3 avril 2024. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec les responsables du projet** pour les amener à respecter leurs engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis des porteurs de projet, afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

1

Enjeux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des études aux publics, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer sur elle et à la faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet d'usine de production d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol à Fos-sur-Mer

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP du 3 avril 2024 recommande que :

- les maîtres d'ouvrage touchent un large public lors de la concertation continue ;
- les collectivités publiques (État, Région, Département, Métropole et Communes) ainsi que le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) participent à la concertation continue en vue de répondre aux interrogations du public, notamment en matière d'infrastructures routières et de logements, dans le cadre du débat global sur le territoire de Fos-sur-Mer, le cas échéant ;
- les maîtres d'ouvrage se coordonnent avec les porteurs des projets Carbon et GravitHy, si ce dernier projet est confirmé à l'issue de sa propre concertation préalable, en vue d'assurer une cohérence dans l'organisation des concertations continues et une optimisation des participations ; cette coordination sera également assurée par les garants.

Votre rôle sera de veiller à ce que les responsables du projet et les différents acteurs mentionnés dans ces recommandations donnent des suites à ces attentes de la CNDP.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par les responsables de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue,

celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par les responsables de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2024.04.09 15:48:22 +02'00'
Marc PAPINUTTI

Monsieur Vincent DELCROIX et Monsieur Philippe QUEVREMONT
Garants de la concertation continue portant sur le projet d'Usine de production
d'hydrogène bas carbone et de e-méthanol à Fos-sur-Mer

